

AFFAIRE N° 17. - Ratification de l'adjudication du 7 janvier 1970, relative aux travaux d'aménagement de la voirie urbaine - Adjudicataire : S.E.C.E.F.O.M. Montant : 56 161 025 Frs CFA.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir ratifier l'adjudication du 7 Janvier 1970, relative aux travaux d'aménagement de la voirie urbaine :

- rue Jules Auber
- rue Roland Garros
- rue Jacob
- rue d'Après
- ruelle Jacquemin

La Société Entreprise Générale de France et d'Outre-Mer (SEGEFOM) ayant fait l'offre la plus avantageuse a été déclarée adjudicataire pour un montant de 56 161 025 Frs CFA (CINQUANTE SIX MILLIONS CENT SOIXANTE ET UN MILLE VINGT CINQ).

Je crois devoir vous préciser que le montant du programme de modernisation des voiries urbaines de la ville porte sur un projet d'exécution de 68 800 000 Frs CFA, dont 12 150 000 Frs CFA seront affectés à l'aménagement de la Bretelle Moufia (Bois de Nèfles), et se décompose comme suit :

- Subvention départementale sur Fonds Spécial d'Investissement Routier 1969 .....	10 248 734 Frs CFA
- Subvention du Conseil Général 1969 .....	12 665 200 Frs CFA
- Emprunt de la C. D. C. sur Fonds Routier 1969 ..	20 497 468 Frs CFA
- Emprunt de la C. D. C. sur subvention du Conseil Général 1969 .....	25 330 400 Frs CFA
Montant total des crédits .....	<u>68 741 802 Frs CFA</u>

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

M. PARIS. - Monsieur le Maire, ne pourrait-on pas faire quelque chose pour la ruelle Routier ? Elle est dans un état impraticable.

LE MAIRE. - Nous sommes en train de la refaire.

Mis aux voix, le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité.

*Approuvé*  
*Saint-Jenis, le 9 Mars 1970*  
*bon à effet*  
*le Secrétaire Général*  
*Signé : H. Kessler*

*bon copie certifiée conforme*  
*le Directeur des Affaires Financières*  
*Ch. Verges*